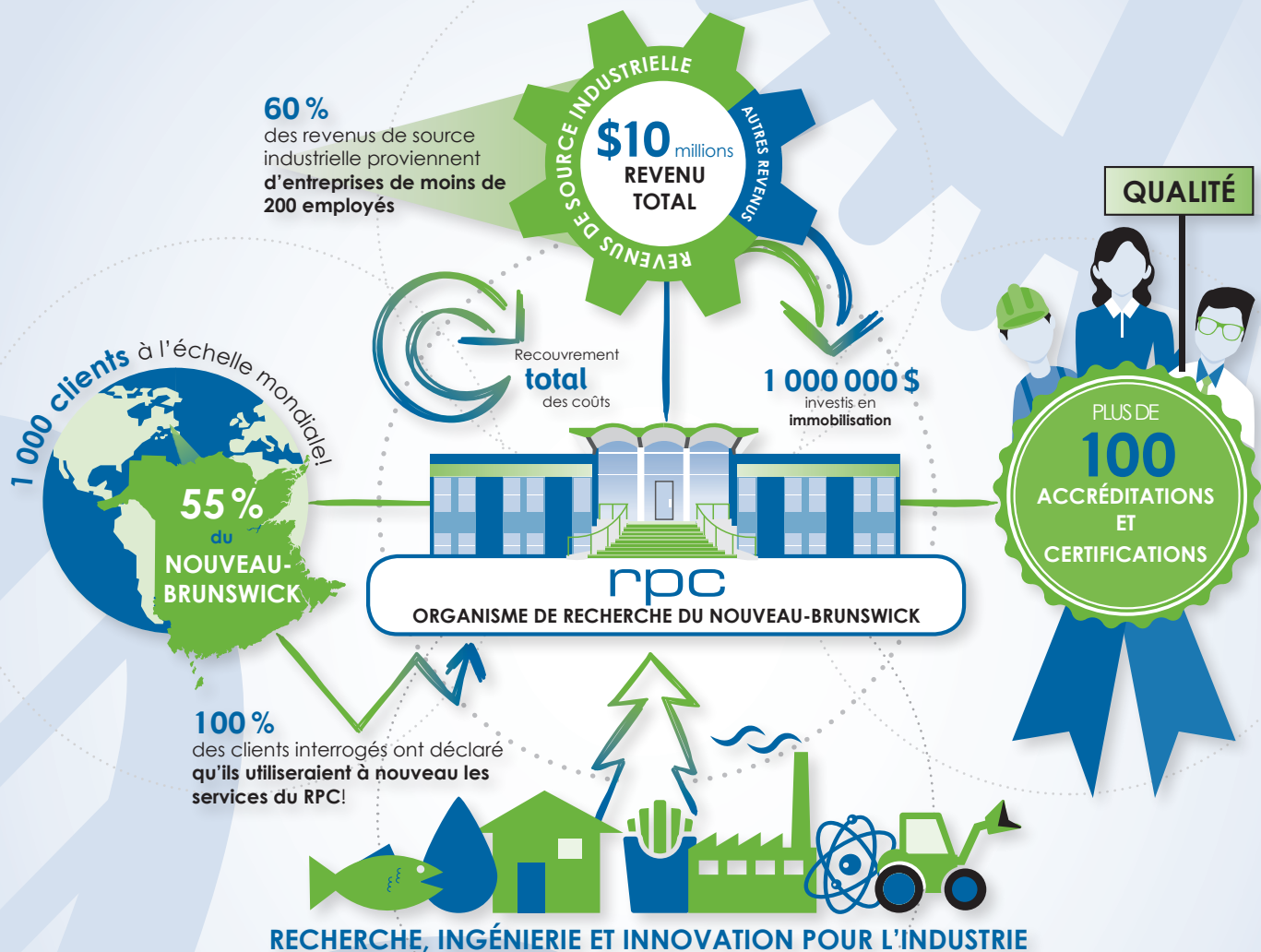


rpc

SCIENCE & ENGINEERING • SCIENCE ET INGÉNERIE



RAPPORT ANNUEL
2014 • 2015

Énoncé de vision du RPC

Le Conseil de la recherche et de la productivité (RPC) excellera dans la prestation de services scientifiques et dans l'innovation technologique en aidant ses partenaires du milieu des affaires et de l'industrie à créer de la richesse et des possibilités d'emploi de haute qualité.

Énoncé de mission du RPC

Nous avons pour mission d'aider les entreprises et l'industrie à développer et à appliquer des technologies de pointe, et à leur fournir des services techniques spécialisés en laboratoire.

Nos valeurs

Les valeurs fondamentales suivantes dictent la conduite du RPC :

- Sécurité :** Le RPC tient à offrir un milieu de travail sécuritaire.
- Qualité :** Le RPC accorde une grande importance à la qualité du travail effectué.
- Service :** Le RPC a une orientation client et entend apporter une aide optimale à sa clientèle.
- Respect :** Le RPC s'emploie à traiter ses clients, ses employés et ses fournisseurs avec respect et équité.

Des frites avec ça?

McCain Foods s'associe avec le RPC pour un projet de R&D de 10 millions de dollars

Un projet d'innovation d'envergure a été annoncé à McCain Foods. Le gouvernement provincial a investi 5 millions de dollars dans un projet de recherche et développement à McCain Foods (Canada). La société collaborera avec des petites et moyennes entreprises et des chercheurs du Nouveau-Brunswick à des projets d'amélioration des procédés, de développement de produit et d'assainissement des sols.

« Nous sommes heureux de collaborer avec à McCain Foods qui crée de nouveaux créneaux sur le marché par des projets de recherche et développement qui auront une incidence sur toute la chaîne de production, de la ferme locale à l'épicerie, » a déclaré le premier ministre d'alors, David Alward.

Le financement sera utilisé pour un projet quinquennal, et McCain Foods versera une subvention de contrepartie de 5 millions de dollars pour améliorer les procédés, notamment la réduction des déchets par des moyens technologiques, ainsi que l'assainissement des sols et les analyses agrologiques à l'aide de drones.

« Nous sommes enchantés d'unir nos efforts à ceux du gouvernement provincial sur cette initiative très importante, et ravis aussi que la recherche et l'innovation seront effectuées ici même, au Nouveau-Brunswick; les avantages auront une portée considérable », a affirmé Allison McCain, président de la société. « Nous comptons créer des partenariats avec plusieurs autres entreprises du Nouveau-Brunswick pour réaliser nos objectifs, et nos recherches dans le domaine de l'agriculture aideront sûrement tous les producteurs agricoles. »

McCain Foods dirigera le projet et travaillera en étroite collaboration avec le Conseil de la recherche et de la productivité et d'autres fournisseurs néo-brunswickois. Le RPC entretient des relations avec McCain Foods depuis sa création en 1962.

Harrison McCain était un membre original du conseil d'administration du RPC, photo de droite à la première réunion du conseil d'administration du RPC, septembre 1962.

De gauche à droite : K.V. Cox (vice-président et directeur général, NBTel), A. Savoie (avocat), H. Fredericks (conseiller en gestion), Harrison McCain (président, McCain Foods), L.W. Flett (homme d'affaires), L.W. Shemilt, président du conseil d'administration du RPC, D.W. Gallagher, directeur général du RPC (temporaire), D.W.B. Robinson (directeur adjoint de la recherche, Bathurst Pulp and Paper)



OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'ENTREPRISE

Les objectifs stratégiques s'inspirent de l'énoncé de mission et tiennent compte du point de vue des partenaires et des besoins de l'organisation. Les objectifs sont des cibles visant à mobiliser l'organisation et à fournir les bases de la planification. Le plan stratégique a reçu l'aval du conseil d'administration du RPC et définit l'orientation de l'organisation.

Le plan stratégique comprend une description du processus, un résumé des moyens utilisés et des résultats, les objectifs, la motivation, les mesures et les actions préliminaires. Les objectifs ont été établis de manière à être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels (modèle SMART).

Revitalisation :

Mettre l'organisation en position favorable pour qu'elle puisse remplir son mandat

Le mandat du RPC est d'être une autorité reconnue en recherche et développement et un fournisseur de services scientifiques. Pour y parvenir, nous devons pouvoir compter sur du personnel qualifié, du matériel de pointe et des installations appropriées.

Le RPC continuera d'investir dans le capital humain notamment par l'embauche de la relève et le recrutement stratégique pour acquérir de nouvelles compétences.

Le plan de revitalisation du RPC comprend le renouvellement du matériel, c'est-à-dire une augmentation des dépenses annuelles en immobilisations pour le remplacement du matériel, et l'entretien des installations. Une grande partie de l'infrastructure des bâtiments a presque 50 ans et nécessite davantage d'attention. Le RPC investira jusqu'à 1 million de dollars par année dans l'amélioration des immobilisations.

Le RPC entreprendra également un projet de revitalisation. Ce projet s'appuiera sur nos capacités actuelles et visera à accroître nos compétences et notre pouvoir d'action. La dernière revitalisation d'importance était un projet de 20 millions de dollars réalisé en 1987-1990; nous prévoyons mener un projet de même envergure.

Exploitation des possibilités de croissance

Les services du RPC doivent continuer d'évoluer pour conserver leur pertinence pour l'industrie.

Pour un organisme de recherche provincial comme le RPC, la croissance sous-entend l'élargissement de l'offre de services, la modernisation des méthodes, l'obtention des accréditations, le développement de l'expertise, l'acquisition des instruments et du matériel modernes, et la mise en place de laboratoires et d'installations appropriés. La croissance vise à mieux desservir la clientèle et à assurer la viabilité du RPC.

Trois types de croissance sont envisagés, la croissance interne étant prioritaire :

- Croissance interne : Croissance de base comprenant un élargissement de notre offre de services, l'obtention d'une nouvelle accréditation, ou l'offre d'une nouvelle gamme de services.
- Acquisition : Occasion exceptionnelle d'acquérir une organisation privée ou peut-être publique compatible avec le mandat du RPC.
- Expansion : Ouverture d'un nouveau site ou d'une nouvelle installation.

Communications et développement

Toutes les entreprises doivent continuellement miser sur leur développement commercial et sur la communication, et le RPC ne fait pas exception. Notre intention est de nous appuyer sur notre succès pour nous améliorer continuellement et entreprendre de nouvelles initiatives.

Dans la perspective de l'amélioration continue, nous allons évaluer les activités de développement commercial du RPC et investir au besoin. Nous allons améliorer notre site Web, nos médias sociaux, notre participation aux foires commerciales, nos outils, notre participation aux associations de l'industrie et nos communications internes.

Les nouvelles initiatives pourraient comprendre une formation en ventes et en communication, la création d'outils logiciels, l'utilisation grandissante des médias sociaux et une veille à la concurrence.

Excellence opérationnelle

Nous continuerons de mettre au point des systèmes et processus administratifs pour exercer nos activités avec efficacité et efficience. Compte tenu du faible soutien gouvernemental, la viabilité devra être un objectif à court terme.

Parmi les stratégies que nous utiliserons vraisemblablement, mentionnons l'évaluation et la révision du système de planification des ressources de l'entreprise (PRE) et du système de gestion de l'information des laboratoires (SGL); l'établissement et l'application d'un plan d'entretien des installations; le souci continu de la sécurité; l'investissement dans les outils et la formation en gestion des ressources humaines, et l'amélioration continue des systèmes de qualité. Nous nous appuyerons sur notre conseil d'administration, sur sa gouvernance et sa supervision.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Le RPC s'est mérité à juste titre la réputation d'être une entreprise socialement responsable et continuera de redonner à la collectivité et d'observer les lois et la réglementation. Notre objectif est d'avoir une influence positive sur la collectivité qui va au-delà de nos activités principales.

Ainsi, nous comptons atteindre nos objectifs de contribution à Centraide, maintenir nos activités de financement pour les banques alimentaires de Fredericton, encourager les initiatives de bienfaisance de nos employés et continuer d'élargir nos initiatives de recyclage.

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année qui vient de s'écouler a été très positive pour le RPC. Le produit des ventes a augmenté pour dépasser le cap des 10 millions de dollars. Nous avons investi 1 million de dollars dans l'amélioration des immobilisations. Mille clients ont bénéficié de nos services. Nous avons ajouté de nouvelles gammes de services et augmenté nos compétences. Nous avons récupéré la totalité des coûts engagés, tout en tirant un bénéfice net modeste mais positif (voir *l'état consolidé des résultats*, p. 14). Nous y sommes parvenus malgré une conjoncture particulièrement difficile : ralentissement économique, taux de chômage supérieur à 10 %, effondrement des marchés mondiaux dans des secteurs de ressources naturelles névralgiques comme les mines et l'énergie.

L'économie du Nouveau-Brunswick continue d'être à un niveau de récession, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0 %, légèrement positive en 2014. Terre-Neuve-et-Labrador a récolté un A+ avec une croissance réelle de son PIB de 8 % en 2013 et a poursuivi sur sa lancée en 2014. L'affaissement des cours du pétrole aura un retentissement sur cette croissance, mais la région demeure un pôle important avec les nouvelles entreprises que le RPC a réussi à attirer. Nous continuerons de tirer parti des occasions liées à l'économie de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le RPC offre toujours une gamme diversifiée d'essais analytiques à un groupe tout aussi diversifié de clients. Chaque année, nous ajoutons de nouvelles compétences pour répondre aux besoins de la clientèle. L'analyse de la marijuana à des fins médicales constitue une nouvelle gamme de services performants. Le RPC est autorisé par Santé Canada à effectuer ces analyses sur la base de ses compétences interfonctionnelles en chimie organique, en chimie inorganique et en microbiologie. Cette gamme de services répond à une demande et a permis au RPC d'élargir sa clientèle en desservant des clients tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale. Le projet s'est mérité le prix d'excellence 2015 (voir p. 8).

Les services d'innovation du RPC sont également très sollicités. Des programmes de financement ont été créés ou révisés et sont plus favorables aux entreprises, et ce sont nos clients qui en profitent. Un exemple concret est le programme de Fonds de bons d'innovation de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick. Le programme de bons accorde aux entreprises une aide financière substantielle pour qu'elles utilisent les services de recherche de fournisseurs comme le RPC. Le RPC a participé à divers projets de bons d'innovation au cours de l'année; c'est d'ailleurs aux installations du RPC que l'on a annoncé à l'été 2014 le nom des récipiendaires (voir « *Bons d'innovation* », p. 7). Un programme permanent qui cible l'innovation en entreprise est le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches. La relation entre le RPC et le PARI ne date pas d'hier, et le RPC a participé à un certain nombre de projets dans lesquels des clients bénéficiaient de l'aide du PARI. Des changements ont également été annoncés au Fonds d'innovation de l'Atlantique de l'APECA (Agence de promotion économique du Canada atlantique). Les changements rendent le programme plus favorable aux entreprises, ce qui devrait stimuler les projets de recherche menés par les entreprises. L'un des principaux projets d'innovation du RPC est réalisé en collaboration avec McCain Foods Ltd., et est axé sur le développement de nouveaux produits et de nouveaux procédés (voir « *Des frites avec ça?* », p. 2).

Le programme de modernisation du RPC a débuté en 2015. Une subvention de contrepartie de l'APECA nous a aidés à obtenir du nouveau matériel pour nos groupes de chimie organique et de chimie inorganique de même que pour nos services de la qualité de l'air. Le matériel de chimie nous aidera à demeurer concurrentiels avec des technologies de pointe. Un instrument spécial utilisé dans les services de la qualité

de l'air permettra d'accroître nos capacités de recherche, et d'offrir une nouvelle gamme de services qui devrait être lancée au courant de l'année 2015. Le RPC a également modernisé ses bâtiments en installant de nouvelles fenêtres dans l'édifice administratif et en rénovant en profondeur le laboratoire de chimie inorganique. Le programme de modernisation du RPC se poursuivra en 2015-2016 par de nouveaux ajouts à nos groupes d'ingénierie, d'aliments, de pêches et d'aquaculture, ainsi que par des travaux de toiture et de remplacement des fenêtres.

Le RPC est très actif au sein de conseils d'administration, d'associations de l'industrie et d'autres associations professionnelles. Ces activités répondent, bien sûr, à des besoins de réseautage et de développement professionnel, mais elles contribuent aussi à notre perfectionnement professionnel et à la réalisation de notre mandat. Ainsi, le RPC a participé à des activités liées à l'innovation au sein d'Innoventures Canada (I-CAN), un réseau national d'organismes de recherche et de technologie (ORT). Ces activités comprenaient des propositions de politique, des ateliers sur l'innovation, des projets de recherche coopératifs et une école de l'innovation.

La dernière année a été marquée par plusieurs changements au chapitre de la gouvernance. Lee Corey a été nommé président du conseil d'administration du RPC, cinquième à détenir ce mandat (voir « *Changement de garde : Le RPC accueille le 5^e président du conseil d'administration* », p. 5), et de nouveaux membres ont également été accueillis au sein du conseil d'administration (voir « *Conseil d'administration du RPC* », p. 10). Il y a aussi eu un changement dans la fonction de l'audit à la suite de modifications législatives touchant le cabinet de la vérificatrice générale. Avec l'aval de la vérificatrice générale, le RPC a retenu les services de KPMG pour effectuer l'audit (voir *les états financiers* p. 12).

À l'interne, les groupes de services de la qualité de l'air et de services industriels et miniers sont devenus des entités indépendantes, dirigées par M^{me} Diane Botelho et M. Leo Cheung, ing. M^{me} Adèle Lévesque a été nommée directrice financière, et M^{me} Shannon Farrell s'est vu confier les Ressources humaines en plus de ses autres fonctions. Ces changements renforcent l'équipe de haute direction du RPC, fragilisée depuis le départ à la retraite de quatre cadres supérieurs expérimentés.

Les perspectives

À la suite de la vague de départs à la retraite des deux dernières années, nous avons redoublé d'efforts pour recruter et former les employés et en faciliter la transition. Ce taux inhabituellement élevé de départs à la retraite devrait revenir à la normale dans les prochaines années.

La performance du RPC est étroitement liée à l'économie. Les perspectives économiques sont peu reluisantes au Nouveau-Brunswick. La plupart prévoit une croissance positive du PIB mais de l'ordre de 1,5 % seulement, loin derrière des économies plus vigoureuses. Globalement, la baisse des cours du pétrole et le recul du secteur minier devraient se poursuivre jusqu'à l'an prochain. Avec le retard du projet d'oléoduc Énergie Est, aucun projet d'envergure ne devrait débiter dans la prochaine année. Ces facteurs concourent à créer des conditions difficiles pour le RPC.

Dans la dernière année, nous sommes parvenus à augmenter nos recettes malgré une conjoncture tout aussi difficile. La croissance était attribuable à l'expansion de nos services, de nos marchés et de notre clientèle. Pour que le RPC puisse être viable et améliorer sa performance, il est impératif de maintenir cette stratégie. Dans cette optique, nos plans de revitalisation et de modernisation nous seront fort utiles.

Commentaires d'appréciation

Mille clients ont démontré leur loyauté et leur confiance à l'égard du RPC dans la dernière année, et nous leur en sommes infiniment reconnaissants. Certains de ces clients font appel au RPC depuis sa création en 1962. Nous saluons leur fidélité, et nous ferons tout en notre pouvoir pour mériter leur confiance.

Nous tenons à remercier les organismes voués à l'avancement de l'économie du Nouveau-Brunswick, dont le ministère du Développement économique, le Conseil de recherche et d'innovation du Nouveau-Brunswick, la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, Investir NB, le Programme d'aide à la recherche industrielle, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Soulignons notamment la contribution de l'APECA dans nos efforts de modernisation.

Nous remercions sincèrement les membres bénévoles du conseil d'administration, qui croient foncièrement à la réussite de l'organisme de recherche provincial du Nouveau-Brunswick (voir « *Conseil d'administration du RPC* », p. 10). Les administrateurs du RPC sont des personnalités locales qui donnent leur temps pour prodiguer des conseils et des remarques constructives à l'organisme de recherche du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le conseil d'administration du RPC a apporté une aide précieuse en supervisant et en approuvant le nouveau plan stratégique.

Comme chaque année, nous ne saurions passer sous silence le dévouement remarquable des employés exceptionnels du RPC. Les sondages réalisés auprès de la clientèle soulignent invariablement le professionnalisme et le savoir-faire de nos employés de même que la qualité du service : des ingrédients essentiels au succès du RPC. Nous sommes également très fiers du souci que démontrent les employés pour la sécurité et la qualité. Nous avons eu un exemple parfait de l'importance que nos employés accordent à l'organisation lors de la tempête Arthur (voir « *Tempête Arthur : Un toit est arraché par le vent* », p. 9). La réaction des employés et de leur famille pour limiter les conséquences de la tempête a dépassé toutes nos attentes et était à la hauteur des efforts qu'ils investissent tous les jours dans leur travail. Ce niveau d'engagement montre bien que le RPC a tout ce qu'il faut pour mettre en œuvre son plan stratégique.



Lee H. Corey
Président



Eric Cook, ing., MBA
Directeur exécutif et chef de la direction

Changement de garde :

Le RPC accueille le 5^e président du conseil d'administration

En octobre dernier, le RPC a accueilli M. Lee Corey, fondateur et président de Corey Nutrition Company, à titre de président du conseil d'administration du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (RPC).

M. Corey devient le cinquième à détenir ce titre après M. L.W. Shemilt (1962-1970), M. Ken Cox (1970-1986), M. Knut Grotterod (1986-2008) et M. Ken Reeder, ing. (2008-2015).

Le conseil d'administration dirigé par M. Corey est composé de chefs d'entreprise et de personnalités locales, qui ont décidé de donner leur temps pour fournir des conseils et une supervision à l'organisme de recherche du Nouveau-Brunswick, le RPC. Depuis 1962, le RPC répond aux besoins scientifiques et techniques des entreprises en leur offrant des services d'analyse, de recherche, d'ingénierie et d'innovation.

M. Reeder, président sortant de Neill and Gunter Ltd, a dirigé le RPC dans un contexte difficile marqué par l'élimination de la subvention d'exploitation provinciale et par une vague de départs à la retraite dont beaucoup concernaient des postes clés. Malgré ces bouleversements, le RPC s'en est bien sorti, en maintenant un bilan positif et en se constituant un fonds d'immobilisations en prévision de l'avenir. Il est important de mentionner que M. Reeder a largement contribué à la culture d'entreprise positive du RPC, qui met l'accent sur la communication interne et la mobilisation des employés. Le RPC tient à exprimer toute sa gratitude à son égard.

En acceptant ses nouvelles fonctions, M. Corey a souligné le leadership de M. Reeder et a exprimé son enthousiasme à l'idée de soutenir une organisation réputée pour ses employés hors pair, la qualité exceptionnelle de leur travail et l'excellence du service à la clientèle. Comme l'a si bien exprimé M. Corey : « J'admire sincèrement la qualité des gens, la culture positive et le professionnalisme absolu du RPC. » « Je suis fier d'être associé à cette superbe organisation. »



Photo:
Lee Corey et Ken Reeder

OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL POUR 2014-2015

Le plan annuel du RPC pour 2014-2015 est un document auxiliaire au plan stratégique pour 2010-2015. Il fait référence aux objectifs stratégiques de l'entreprise et a reçu l'aval du conseil d'administration.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des progrès réalisés par rapport aux **objectifs de l'entreprise** établis dans le plan annuel pour 2014-2015.

I. Réaliser un bénéfice net positif et atteindre les objectifs

Cet objectif a été partiellement atteint. Le RPC a tiré un bénéfice net positif (voir *l'état consolidé des résultats*, p. 14), mais n'a pas atteint son objectif.

Malgré la conjoncture économique difficile, le RPC a su tirer son épingle du jeu. Ses revenus ont augmenté de 365 000 \$ pour dépasser le cap des 10 millions de dollars. Le ralentissement du secteur minier s'est poursuivi et a eu des effets directs sur notre groupe de traitement des minerais et des procédés industriels de même que des effets indirects sur nos services d'analyse environnementale. Nous avons par ailleurs ajouté de nouvelles gammes de services et avons gagné de nouveaux clients, ce qui nous a aidé à améliorer le produit des ventes.

Le *profil des sources de revenus* (tableau 1) indique que le gros du produit des ventes du RPC (83 %) continue de provenir du secteur industriel. Les revenus provenant des sources fédérales accusaient une baisse mais sont demeurés au deuxième rang des plus importantes sources de revenus (un peu moins de 7 %). Les revenus provenant du gouvernement provincial étaient légèrement en hausse, soit 296 000 \$ (3 %) mais bien en deçà du taux record de 1,2 million de dollars atteint dans les années 1980. Il n'y a pas eu de subvention provinciale durant l'année, mais le RPC est parvenu à obtenir une subvention d'équipement de l'APECA, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à un cofinancement qui devrait se concrétiser dans le prochain exercice financier.

Le *tableau de répartition des clients par région* (tableau 2) révèle que 529 des 1 000 clients du RPC (53 %) étaient originaires du Nouveau-Brunswick. Les autres clients provenaient de la région (20 %), du pays (24 %) et de l'international (3 %). Ces chiffres concordent avec ceux des dernières années.

TABLEAU 1 : PROFIL DES SOURCES DE REVENUS

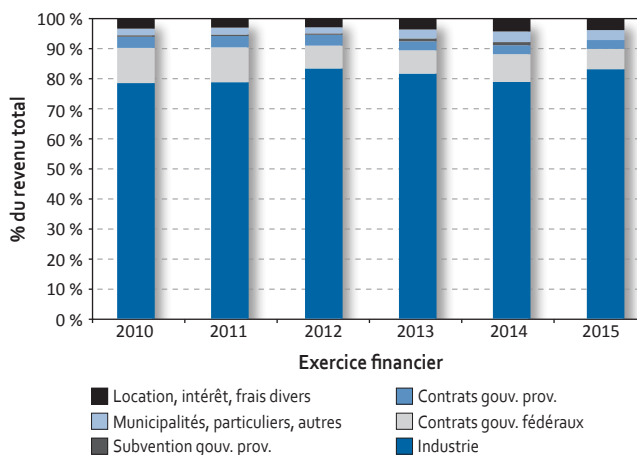
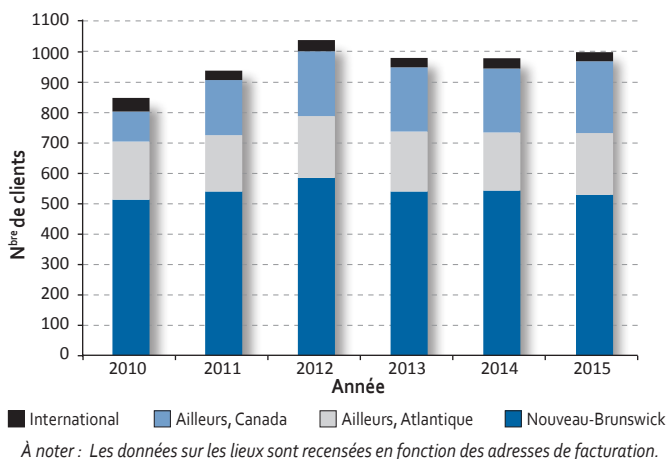


TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES CLIENTS PAR RÉGION



Travaux : Programme de modernisation du RPC en cours

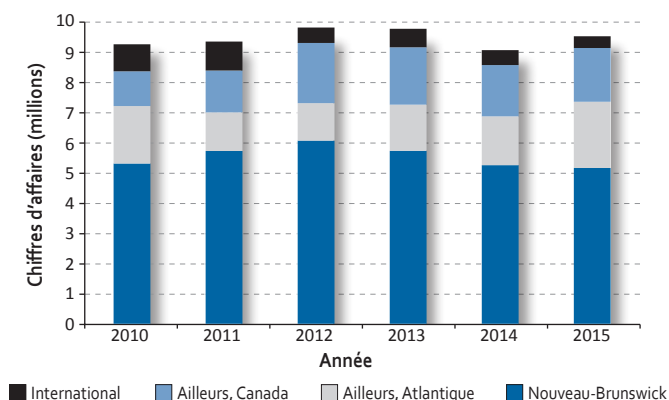
Le plan stratégique du RPC pour 2015-2020 comprend la modernisation dans le cadre de l'objectif de revitalisation. Dans chacune des 5 années à venir, le RPC a l'intention d'investir jusqu'à 1 million de dollars dans l'amélioration de ses bâtiments et de son matériel. Voici quelques-uns des investissements qui ont été effectués dans la dernière année :

- Remplacement des fenêtres dans l'édifice administratif
- Acquisition de nouveaux instruments pour la chromatographie gazeuse en chimie organique
- Acquisition de nouveaux instruments en chimie inorganique
- Rénovation complète de l'un de nos laboratoires de chimie inorganique
- Ajout d'un instrument de découpe au jet d'eau pour notre groupe d'ingénierie
- Ajout d'un spectromètre de masse dans nos services de la qualité de l'air

Notre savoir-faire a attiré 471 clients de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, dont 30 clients internationaux. Le revenu d'exportation (à l'extérieur du Nouveau-Brunswick) est essentiel à notre viabilité, il souligne notre pertinence et contribue à l'économie provinciale.

Comme le révèle le tableau 3, *Clients servis par revenus*, le RPC a exporté des services de l'ordre de presque 4,5 millions de dollars de la province et a ainsi aidé à créer et à maintenir des possibilités d'emploi de haute spécialisation ici, chez nous. Ce résultat, qui représente une augmentation par rapport à l'an dernier (3,8 millions de dollars), explique la croissance de notre revenu total et compense le recul des revenus de source provinciale attribuable au ralentissement économique. Les exportations internationales se situaient sous la barre des 400 000 \$, ce qui représente une contribution non négligeable, mais représente environ la moitié de ce que l'on pouvait observer lorsque le secteur minier était en plein essor.

TABLEAU 3 : CLIENTS SERVIS PAR REVENUS



Comme l'illustrent l'analyse ci-dessus et les résultats présentés dans les états financiers du présent rapport, le RPC a produit un résultat rentable, mais n'a pas réussi à atteindre le bénéfice net ciblé (227 700 \$). Nous pouvons toutefois être fiers d'avoir réalisé un bénéfice pour la onzième année consécutive.

II. Veiller au recrutement stratégique et à la planification de la relève

Le RPC a pris des mesures concrètes pour réaliser cet objectif avec une planification efficace de la relève pour compenser les départs à la retraite qui se sont poursuivis l'an dernier. Le plan de relève a été mis à jour pour tenir compte du niveau d'activité plus faible à court terme.

Au cours de la dernière année, nous avons pourvu deux postes stratégiques devenus vacants à la suite de départs à la retraite. Nous avons embauché des employés temporaires notamment pour remplacer des employées en congé maternité; il y a eu au total 12 embauches et 10 départs.

Le RPC a travaillé stratégiquement avec MITACS, un programme visant l'embauche de diplômés universitaires, pour confirmer son admissibilité au financement. Nous avons également entrepris des pourparlers avec le département de chimie de l'UNB dans le but d'accueillir un étudiant chercheur au RPC pour nous aider dans un projet.

III. Promouvoir le mandat du RPC comme fournisseur de services de recherche axés sur les entreprises

Nous avons mené différentes activités pour promouvoir la recherche axée sur les entreprises. Le RPC a continué de promouvoir l'utilisation de l'entente avec les membres du réseau du PARI (pour les petits projets d'innovation) et a réalisé plus d'une douzaine de projets. Nous avons eu recours au programme de Fonds de bons d'innovation de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick pour aider nos clients sur divers projets. Nous avons accompli des progrès significatifs, notamment en ce qui concerne la délivrance de dizaines de brevets, grâce au projet du Défi d'innovation McCain. Nous avons intensifié nos relations avec Génome Atlantique en misant sur notre expertise en biolixiviation, et avons préparé des propositions de financement.

Nous avons participé également au comité d'évaluation de l'innovation de l'APECA, et avons été invités à rédiger et à présenter un document d'orientation sur l'innovation pour le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick. De plus, le RPC a obtenu une subvention de l'APECA pour l'infrastructure de l'innovation.

Enfin, nous avons continué d'être représentés et de participer aux associations de l'industrie, aux conseils d'administration et aux comités.

IV. Élaborer un plan stratégique pour 2015-2020

Cet objectif a été atteint avec succès.

Bons d'innovation : Annonce des récipiendaires des bons d'innovation du FINB au RPC

La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick offre le Fonds de bons d'innovation, un programme qui aide les entreprises à financer les services d'innovation. Les candidats admissibles pourraient recevoir une aide financière couvrant jusqu'à 80 % des coûts des services de fournisseurs qualifiés comme le RPC. Le programme de bons d'innovation cible les possibilités d'innovation présentant un fort potentiel commercial.

En juillet dernier, l'ancien premier ministre David Alward a annoncé le nom des premiers récipiendaires aux installations du RPC à Fredericton. Les récipiendaires, y compris des clients du RPC, ont présenté leurs innovations. La création du Fonds de bons d'innovation a été applaudie par l'industrie, car le Fonds cible les innovations dictées par les forces du marché.



Prix d'excellence 2014-2015

Chaque année, le RPC reconnaît le travail d'une personne ou d'une équipe qui a accompli une réalisation importante au sein du RPC. Le prix d'excellence 2014-2015 est remis à l'équipe dirigée par le service d'Analyse organique pour les efforts engagés dans la création d'une gamme de services répondant aux demandes des clients dans la foulée du nouveau Règlement sur la marijuana à des fins médicales. En vertu de ce nouveau règlement, Santé Canada autorise maintenant des entreprises privées à cultiver et à vendre la marijuana aux personnes détenant une ordonnance en règle. Le nouveau règlement prévoit un contrôle obligatoire de la qualité du produit.

Il s'agissait, pour plusieurs groupes du RPC, d'une occasion idéale d'unir leurs efforts pour offrir un service à une nouvelle clientèle. On a confié à trois groupes la responsabilité de valider de nouvelles méthodes ou des méthodes existantes pour démontrer qu'elles étaient adaptées à l'analyse de la marijuana thérapeutique. Le RPC a également mis à jour son permis actuel afin de pouvoir gérer la quantité supplémentaire de substances désignées qu'il aurait à traiter. Avec notre capacité à offrir ce service, nos clients pouvaient compter sur un laboratoire efficace produisant des résultats de qualité dans les délais impartis et à des prix compétitifs.

La réussite du projet est un bon exemple de l'aptitude du RPC à reconnaître les besoins de l'industrie et à agir de manière proactive pour répondre à ces besoins. Le projet témoigne également de tout ce que peut accomplir une équipe multidisciplinaire. Nous avons gagné de nouveaux clients; nous avons élargi notre champ d'expertise et nos capacités tout en contribuant à la croissance de l'industrie. Pour toutes ces raisons, les récipiendaires méritaient pleinement le prix d'excellence 2014-2015.



*Membres de l'équipe du prix d'excellence 2014-2015 (de gauche à droite) :
Karen Broad, Peter Crowhurst, Bruce Phillips, Cathy Hay, Troy Smith*

Reconnaissance des années de service des employés 2014-2015

Chaque année, le RPC souligne, par tranche de cinq ans, les années de service des employés.

5 ans	Gillian Boyer Megan Ashworth
10 ans	Eric Cook Katie Cogle
15 ans	Geri Tees Sherry Binette Jennifer Doucette Amy Brown
20 ans	John King
25 ans	John Aikens Chris Colford



Destinataires de 25 ans - Chris Colford et John Aikens

Équipe des cadres supérieurs du RPC (au 1^{er} juin 2015)

Cadres de direction

Eric Cook, directeur exécutif/chef de la direction
Adèle Levesque, directrice financière

Directeurs de service

John Aikens, Services d'ingénierie
Ben Forward (Ph. D.), Aliments, pêches et aquaculture
Ross Kean, Analyse inorganique
Bruce Phillips, Analyse organique
Diane Botelho (Ph. D.), Services de la qualité de l'air
Leo Cheung, Services industriels et miniers

Tempête Arthur : Un toit est arraché par le vent

Par un samedi d'été qui s'annonçait sans histoire, la tempête Arthur a frappé Fredericton de plein fouet causant des dégâts importants. Le RPC n'a pas échappé à la tempête.

Le vent violent a arraché le toit de l'un de nos bâtiments donnant sur la rue Montgomery. Un employé qui se trouvait dans une autre partie du bâtiment a demandé de l'aide après avoir constaté les dégâts. Plusieurs employés du RPC, certains accompagnés de membres de leur famille, se sont précipités sur les lieux et ont tâché de limiter les dégâts en recouvrant le matériel et en recueillant l'eau qui se déversait à l'intérieur. Les fournisseurs du RPC sont intervenus rapidement en assurant la sécurité des lieux et en prévenant d'autres dommages.

La tempête a été destructrice et a coûté cher au RPC; elle a entraîné une perturbation des services mais heureusement, personne n'a été blessé. La rapidité d'intervention de nos employés mérite d'être soulignée. Aucune description de poste ni procédure opérationnelle normalisée ne nous prépare à ce genre d'éventualité. Pourtant, lorsque le toit a été arraché en plein samedi, nos employés ont réagi exactement comme il le fallait pour s'assurer que personne n'était en danger et prévenir d'autres dégâts. Il s'agit d'un exemple éloquent de la culture du RPC et de la passion de ses employés pour l'organisation. À quelque chose malheur est bon. Dans ce cas-ci, le dévouement des employés et leur attachement à l'organisation ont constitué une embellie au cœur de la tempête.



Lee Corey

Président du conseil d'administration
Président de Corey Nutrition Company

Eric Cook, ing.

Directeur exécutif et chef de la direction du RPC

Wayne Arsenault

PDG, Corey Nutrition

Jean Boudreau, ing.

Ingénieure principale en transport, GEMTEC Ltd.

David Burns (Ph. D.)

Vice-président de la recherche, Université du Nouveau-Brunswick

Denis Caron

Sous-ministre, Agriculture, Aquaculture et Pêches

Janet Gagnon

(À la retraite) Vice-présidente, APECA, Nouveau-Brunswick

Jeff Jennings

Propriétaire, Strategic Direction

Daniel Laplante

Directeur des opérations, Enseignes Pattison Sign Group

Bernard Morin

Président, Thermopak

Karen Murdoch

Directrice, International Business and Entrepreneurship Centre, UNB

Shannon Farrell

Secrétaire général

Adèle Lévesque

Trésorière

Sur la route :

Réunion du conseil d'administration du RPC à Edmundston

Le conseil d'administration du RPC s'est réuni à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, en juin dernier. La réunion comprenait la visite de deux grands fabricants du Nouveau-Brunswick qui intègrent l'innovation dans leur modèle d'affaires.

IPL Inc. est l'un des principaux fabricants de produits de plastique moulés par injection en Amérique du Nord. La société met au point des produits novateurs à valeur ajoutée et utilise des technologies de pointe dans ses procédés de fabrication. Vous avez probablement déjà acheté quelques-uns de ses produits à l'épicerie du coin.

Enseignes Pattison est l'un des plus grands fabricants d'enseignes au monde.

Sa mission consiste à fournir à sa clientèle des solutions complètes, clés en main, pour la communication visuelle des marques. La société veut offrir la plus haute valeur ajoutée et une tranquillité d'esprit, et maximiser la promesse de la marque. Pattison fabrique des enseignes pour quelques-unes des marques corporatives les plus connues au Canada.

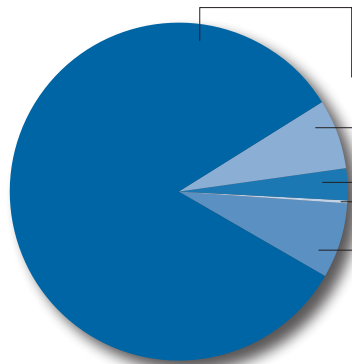
Le conseil a également assisté à une présentation du bureau de développement économique du district du Nord-Ouest, qui a brossé un tableau sommaire de l'économie dans la région.

Le conseil d'administration bénévole du RPC se réunit tous les trimestres pour donner une orientation et des avis à l'organisation.



POINTS SAILLANTS DES REVENUS

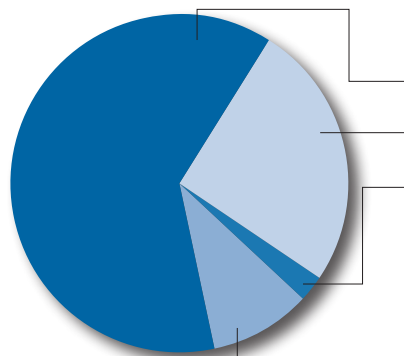
SOURCES DE REVENUS



	2014-2015	2013-2014
Industrie	8 286 974 \$	7 600 910 \$
Contrats gouvernement fédéral	672 101	893 906
Contrats gouvernement provincial ¹	295 799	287 666
Subvention gouvernement provincial	-	100 000
Subvention d'équipement de l'APECA	35 920	-
Autres	714 788	756 808
Total	10 005 582 \$	9 639 290 \$

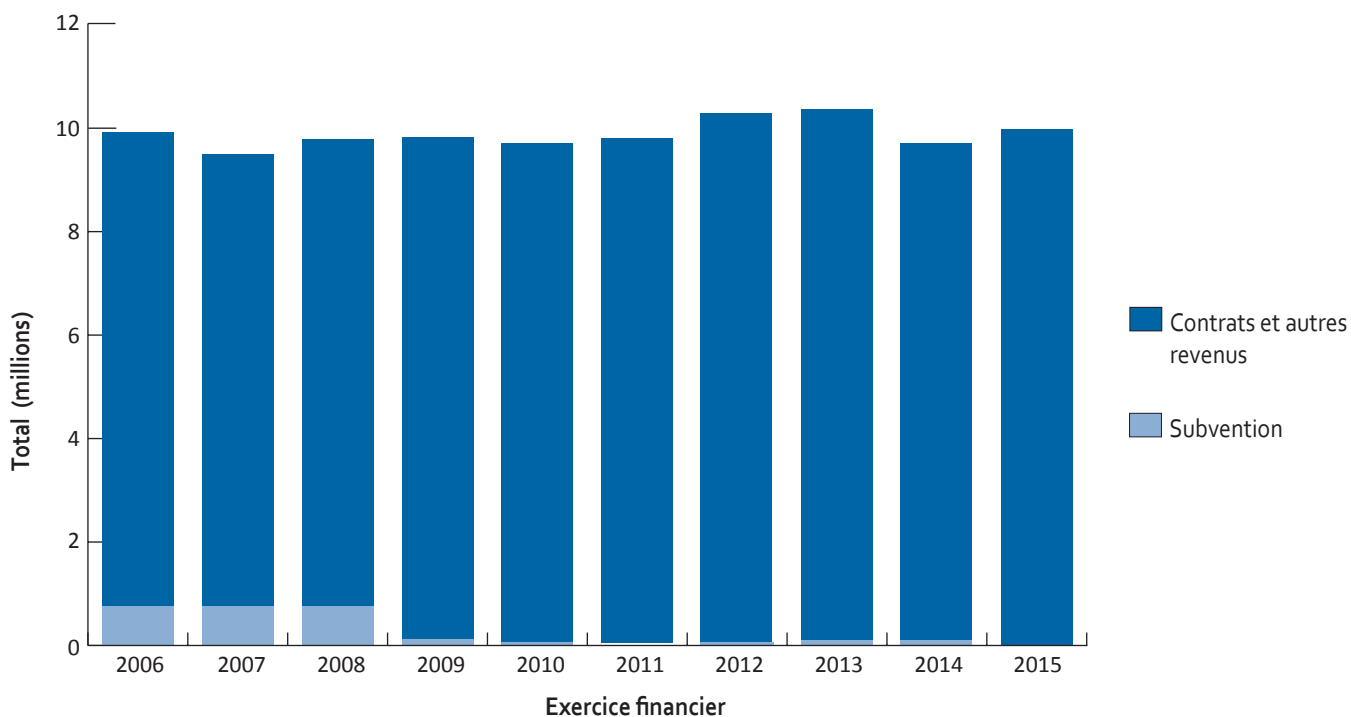
¹ Exclut les sociétés d'État provinciales, comme Énergie NB.

RÉPARTITION DES REVENUS DE L'INDUSTRIE



	2014-2015	2013-2014
Entreprises comptant moins de 200 employés	5 174 222 \$	4 553 508 \$
Entreprises comptant plus de 200 employés	2 102 312	1 679 988
Industrie étrangère	212 240	345 680
Autres	798 200	1 021 735
Total	8 286 974 \$	7 600 910 \$

TOTAL DES REVENUS 2006-2015





KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Place Marven's
1, allée Factory
Boîte postale 827
Moncton (NB) E1C 8N6
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499

Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick et au président et membres du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière en date du 31 mars 2015, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptable canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidés du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de l'évolution de l'actif net consolidé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptable canadiennes pour le secteur public.

Comptables professionnels agréés

Le 24 juin 2015

Fredericton, Canada

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2015

ACTIFS	31 mars 2015	31 mars 2014
Actif à court terme		
Encaisse	1 540 978 \$	1 050 189 \$
Débiteurs	2 059 076	1 830 452
Travaux en cours	171 395	93 750
Frais payés d'avance	95 305	84 654
	<u>3 866 754</u>	<u>3 059 045</u>
Placements de portefeuille (Note 4)	8 224 043	8 328 180
Immobilisations, nettes (Note 5)	<u>3 190 774</u>	<u>2 795 041</u>
	<u>15 281 571 \$</u>	<u>14 182 266 \$</u>
PASSIFS, APPORTS REPORTÉS ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 456 032 \$	987 694 \$
Produits reportés	301 526	302 314
	<u>1 757 558</u>	<u>1 290 008</u>
Apports en capital reportés (Note 6)	251 440	-
Prestations futures des employés (Note 7)	<u>1 068 900</u>	<u>1 026 700</u>
	<u>1 320 340</u>	<u>1 026 700</u>
Soldes de fonds		
Non affectés	2 293 294	2 849 472
Affectés à l'interne (Note 9)	6 971 045	6 221 045
Investis en immobilisations	2 939 334	2 795 041
	<u>12 203 673</u>	<u>11 865 558</u>
	<u>15 281 571 \$</u>	<u>14 182 266 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil



Président



Directeur général

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
RECETTES		
Recettes d'exploitation	9 585 231 \$	9 122 587 \$
Placement	246 293	229 165
Divers	138 138	187 538
Subvention d'exploitation		
Province du Nouveau-Brunswick	-	100 000
Amortissement des apports en capital reportés	35 920	10 403
	10 005 582	9 649 693
 CHARGES (Note 8)		
Frais d'exploitation	7 070 888	6 840 810
Administration	2 313 957	2 274 445
Amortissement des immobilisations	573 705	546 752
Créances douteuses (recouvrement)	23 941	(45 362)
	9 982 491	9 616 645
 EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES CHARGES	23 091 \$	33 048 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, en début d'exercice	940 741 \$	577 179 \$
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants:		
Placements de portefeuille	193 847	296 038
Devise étrangère	145 868	67 524
Montants reclassés à l'état des résultats :		
Pertes réalisés en cours d'exercice	23 940	-
Devise étrangère	(48 631)	
Variation des gains de réévaluation cumulés pour l'exercice	315 024	363 562
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, fin de l'exercice	1 255 765 \$	940 741 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Exploitation non affectée	Capital affecté par le conseil	Capital investi en immobilisations	Total 2015	Total 2014
SOLDE, en début d'exercice	2 849 472 \$	6 221 045 \$	2 795 041 \$	11 865 558 \$	11 468 948 \$
Excédent des recettes sur les dépenses	23 091			23 091	33 048
Variation des gains de réévaluation cumulés	315 024			315 024	363 562
Achat d'immobilisations	(969 438)		969 438	-	-
Montants financés par les apports en capital	287 360		(287 360)	-	-
Amortissement des immobilisations	573 705		(573 705)	-	-
Amortissement des contributions reportées	(35 920)		35 920	-	-
Transfert interfonds (Note 9)	(750 000)	750 000		-	-
SOLDE, fin d'exercice	2 293 294 \$	6 971 045 \$	2 939 334 \$	12 203 673 \$	11 865 558 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses	23 091 \$	33 048 \$
Des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	573 705	546 752
Amortissement des contributions reportées	(35 920)	(10 403)
Variation des prestations futures des employés	42 200	(69 500)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	(132 709)	31 362
Encaisse nette provenant des activités d'exploitation	470 367	531 259
 Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations*	(385 853)	(478 642)
 Activités de placement		
Changement des placements de portefeuille	406 275	28 161
 Activités de financement		
Réduction des effets à payer	-	(18 152)
 AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	490 789	62 626
Encaisse, début de l'exercice	1 050 189	987 563
ENCAISSE, fin de l'exercice	1 540 978 \$	1 050 189 \$

* L'achat d'immobilisations au montant de 583 585 \$ est inclus dans les créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 MARS 2015

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau Brunswick (le Conseil) est un organisme gouvernemental sans but lucratif constitué en 1962 par la *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau Brunswick pour lesquels elles sont facturées selon le régime de la rémunération à l'acte.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public comprenant les chapitres 4200 normes pour les organismes sans but lucratif. Voici un résumé des principales conventions comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers.

(a) Principes de consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale inactive en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

(b) Constatation des recettes

Les recettes d'exploitation et divers sont considérées gagnées au fur et à mesure que les travaux sont effectués. La valeur des travaux achevés, mais non facturés, apparaissent sous la rubrique « Travaux en cours »; les montants reçus, mais pour lesquels des travaux n'ont pas été effectués, sont considérées comme des recettes reportées.

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les intérêts, les gains et les pertes réalisés sur les investissements. Tout revenu de placement est constaté quand il est gagné.

Le Conseil suit la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues pour des activités et des projets précis. Les subventions à fins déterminées sont constatées comme revenus dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes ont lieu. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et constatée comme période subséquente. Les contributions limitées à l'achat d'immobilisations sont différées et constatées sur la même base que l'amortissement de l'immobilisation. Les subventions sans restrictions sont constatées dans les recettes lorsqu'elles sont reçues ou à titre de débiteurs si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que la perception de la subvention est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont constatées par régularisation.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens suivants :

Véhicule	25 %
Matériel informatique	25 %
Équipement d'exploitation	12,50 %
Terrain et bâtiments	3 %

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui établissent des droits et des obligations pour recevoir ou offrir des bénéfices économiques. Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers se composent des créditeurs et charges à payer.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Les placements de portefeuille qui sont cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer l'instrument financier à sa juste valeur. La direction a choisi de présenter tous les investissements à la juste valeur, puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur.

Afin d'indiquer sur quoi se fondent les données utilisées pour mesurer la juste valeur des instruments financiers dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux 1, 2 et 3 suivants:

Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement ou indirectement;

Niveau 3 – données concernant les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des marchés observables.

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(d) Instruments financiers (suite)

Les gains et pertes non réalisés en raison des variations de la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'État des gains et pertes de réévaluation. Lors du règlement, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés, passant de l'État des gains et pertes de réévaluation à l'État des résultats. Les coûts de transaction des instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charge. Les actifs financiers sont évalués chaque année afin de déterminer s'il y a une quelconque preuve objective d'insuffisance.

(e) Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères sont constatés à la juste valeur au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats et les soldes non réalisés sont renversés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

(f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille détenus par le Conseil comprennent les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres cotés en bourse à court et à long terme. Les intérêts sur les titres à revenu fixe sont cumulés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et comptabilisés dans l'État des résultats, au même titre que les dividendes et autres revenus d'investissement. Les capitaux propres sont classés au niveau 1, selon la juste valeur hiérarchisée, et sont comptabilisés à leur juste valeur selon les prix du marché cotés à la fin de l'exercice. Les titres à revenu fixe sont classés au niveau 2, selon la hiérarchie des justes valeurs, et sont comptabilisées à leur juste valeur où possible ou calculée selon les titres comparatifs à la date de l'exercice financier.

(g) Prestations futures des employés

(i) Pension

Les employés admissibles du Conseil sont devenus les membres du Régime à risques partagés dans les services publics du Nouveau-Brunswick, autrefois la Pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Le régime est à risques partagés et le Conseil et ses employés y font des contributions. Le Conseil n'est pas responsable pour les passifs non capitalisés et n'a accès à aucun excédent du régime. Le coût du Conseil est limité à ses contributions annuelles, soit 606 062 \$ pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015 (2014- 442 065 \$).

La prestation de services administratifs des pensions est assurée gratuitement par le Bureau des ressources humaines du Nouveau-Brunswick.

(ii) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1^{er} avril 2011 ont droit à des allocations de retraite. Le conseil constate un passif et une charge pour les avantages sociaux dans la période où les employés rendent les services. La charge à payer pour ces allocations de retraite a été déterminée par une évaluation actuarielle réalisée en date du 31 mars 2015.

(iii) Prestations de maladie accumulées

Les employés ont droit à des prestations de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquièrent pas. Le conseil constate un passif et une charge pour les avantages sociaux dans la période où les employés rendent les services. La charge à payer pour ces prestations a été déterminée par une évaluation actuarielle réalisée en date du 31 mars 2015.

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes.

Parmi les estimations importantes qu'ont nécessitées les présents états financiers, citons : les hypothèses utilisées pour déterminer les passifs d'allocations de retraite et les prestations de maladie, les débiteurs irrécouvrables ou susceptibles de le devenir, la valeur des travaux en cours et les recettes reportées ainsi que la vie utile en fonction de laquelle les immobilisations sont amorties.

Les estimations susmentionnées sont fondées sur les meilleures données disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés et sont révisées annuellement en fonction des plus récentes données. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Gestion des risques

Au moment d'investir, le Conseil applique une politique de placement prudente (note 4) afin d'atténuer les risques financiers. Le Conseil n'a aucun placement dérivé et n'a pas pris part à des opérations de couverture pour la gestion des risques.

Ci-dessous, une analyse des risques importants rattachés aux instruments financiers du Conseil :

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier amène l'autre partie à subir une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. Le Conseil gère ce risque en assujettissant les nouveaux clients à des procédures d'approbation de crédit et en obtenant une avance des clients à haut risque. L'exposition maximum du Conseil au risque de crédit sur ses créances équivaut à la valeur des débiteurs de 2 059 076 \$ au 31 mars 2015. Le solde total des débiteurs est net de la provision pour les comptes irrécouvrable estimée de 100 710 \$ (2014 – 99 369 \$).

Le Conseil est également exposé à un risque lié au crédit, advenant la défaillance ou l'insolvabilité de la contrepartie d'un titre de revenu fixe. Le Conseil gère ce risque en ne traitant qu'avec les banques et institutions financières reconnues et en respectant un cadre financier axé sur la prudence régissant les placements admissibles, y compris une cote de crédit minimale de A pour les émetteurs d'obligations.

L'exposition au risque de crédit n'a pas connu de variation importante au cours de cet exercice.

ii) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux monétaires futurs ou sur les justes valeurs marchandes des instruments financiers. Les placements du Conseil dans les titres à revenu fixe sont généralement détenus jusqu'à maturité, diminuant ainsi les répercussions des fluctuations de taux sur les flux de trésorerie. La juste valeur de ces titres peut varier selon les taux du marché.

Les placements du Conseil sont décrits dans la Note 4.

iii) Risque de change

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés dans une devise étrangère. Le Conseil effectue un nombre négligeable d'opérations en devises étrangères avec ses clients et fournisseurs.

Une portion des placements de portefeuille du Conseil consiste en des titres de capitaux propres libellés en dollars américains ainsi qu'une portion de comptes débiteurs et créditeurs. L'incidence de l'évolution du taux de change au 31 mars 2015 serait limitée à ces soldes :

Instruments financiers libellés en devises américaines	
Encaisse	50 336 \$
Débiteurs	63 793
Titre de capitaux propres	626 436
Créditeurs et charges à payer	7 429
	<hr/>
	747 994 \$

4. Placements de portefeuille

L'objectif du Conseil sur le plan de la gestion de ses placements de portefeuille est de demeurer une entité viable tout en s'acquittant de son mandat, soit d'être un organisme indépendant de recherche, d'essai et de services techniques.

Les placements du Conseil sont gérés par un tiers étant soumis à une politique de placement sujette à la répartition ciblée suivante :

Espèces et quasi-espèces	10 %
Revenus fixes	55 %
Capitaux propres	35 %

L'objectif du portefeuille est de maximiser la qualité des revenus à long terme et la croissance par un cadre de gestion des risques axé sur la prudence. Dans le cadre de cet objectif général, le Conseil doit voir à ce que ce portefeuille procure, à long terme, un rendement équivalent au taux sans risque majoré de l'inflation.

4. Placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	Niveau de la hiérarchie de la juste valeur	2015	2014
Titre de capitaux propres	Niveau 1	3 022 902 \$	2 843 133 \$
Valeurs à revenu fixe	Niveau 2	5 201 141	5 485 047
		<u>8 224 043 \$</u>	<u>8 328 180 \$</u>

Il n'y a eu aucune transaction entre le niveau 1 et 2 au cours de l'exercice. Les titres à revenu fixe ont des taux d'intérêt de 2,4 % à 5,17 % et viennent à échéance entre mai 2015 et mai 2019.

5. Immobilisations

	2015			2014
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Véhicule	20 937 \$	15 703 \$	5 234 \$	10 469 \$
Matériel informatique	624 129	567 172	56 957	57 579
Équipement d'exploitation	9 423 630	7 725 128	1 698 502	1 273 317
Terrain et bâtiments	3 323 132	1 893 051	1 430 081	1 453 676
	<u>13 391 828 \$</u>	<u>10 201 054 \$</u>	<u>3 190 774 \$</u>	<u>2 795 041 \$</u>

6. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés liés aux immobilisations représentent le montant non amorti des subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital reportés est constaté à titre de revenu dans l'état des résultats.

	2015	2014
Solde, début d'exercice	-	10 403 \$
Apports à recevoir	287 360	-
Montants amortis aux revenus	(35 920)	(10 403)
Solde, fin de l'exercice	<u>251 440 \$</u>	<u>-</u>

7. Prestations futures des employés

(a) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1^{er} avril 2011 ont droit à une allocation de retraite correspondant à une semaine de rémunération par année de service complète pour un maximum de 25 ans. Cette allocation est versée au moment de la retraite, après 55 ans, et calculée en fonction du dernier taux de salaire de l'employé. Une évaluation actuarielle a été réalisée et constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers.

(b) Prestations de maladie

Les employés qui travaillent à temps plein accumulent des prestations de maladie à raison de 1,25 jour par mois et ils peuvent, s'ils ne les utilisent pas, les reporter à un exercice ultérieur jusqu'à concurrence de 240 jours. Une évaluation actuarielle a été réalisée et constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers.

Les évaluations actuarielles sont fondées sur d'importantes hypothèses économiques et démographiques :

Taux d'actualisation	3,10 % (2014 - 3,75 %)
Hausse salariales	3,5 %
Âge de retraite	60 ans
Probabilité de congés de maladie excédentaires	6,2 % (2014 - 6,5 %)

7. Prestations futures des employés (suite)

	2015		2014	
	Allocations de retraite	Prestations de maladie	Allocations de retraite	Prestations de maladie
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} avril	1 000 000 \$	77 000 \$	1 103 400 \$	76 400 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	67 400	5 000	67 500	5 100
Intérêts sur obligation	37 500	2 900	36 600	2 700
Paiements de prestations	(69 900)	(4 300)	(181 900)	(5 200)
Gain/(perte) actuarielle	164 600	29 600	(25 600)	(2 000)
Obligation au titre des prestations constituées, 31 mars	1 199 600	110 200	1 000 000	77 000
Perte actuarielle non amortie	(208 600)	(32 300)	(47 300)	(3 000)
Passif au titre des prestations constituées au 31 mars	991 000 \$	77 900 \$	952 700 \$	74 000 \$

8. Objet des charges

	2015	2014
Personnel	6 471 641 \$	6 280 458 \$
Fournitures	817 391	790 522
Installations	646 485	641 399
Amortissement des immobilisations	573 705	536 349
Rechargeable	559 064	559 811
Bureau	544 817	530 032
Autres	309 186	272 842
Sécurité	36 261	40 191
Créances irrécouvrables (Recouvrement)	23 941	(45 362)
	9 982 491 \$	9 606 242 \$

9. Actif net grevé d'une affectation interne

Le conseil d'administration du Conseil a affecté à l'interne des ressources totalisant 6 971 045 \$ au 31 mars 2015 (2014 – 6 221 045 \$). Ce montant affecté à l'interne est destiné à l'acquisition d'immobilisations et au paiement des obligations en capital, et ne peut être utilisé à d'autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Il comprend un transfert de 750 000 \$ le 31 mars 2015 (2014 – 550 000 \$).

10. Transactions entre apparentées

Au cours de l'année, le Conseil a fourni des services à des ministères et à des organismes de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick. Le Conseil assure la prestation de ces services en vertu de ses conditions habituelles.

	2015	2014
Revenus provenant des services fournis en cours d'exercice		
Ministères et organismes gouvernementaux	295 799 \$	287 666 \$
Groupe Énergie NB	398 761	244 365
	694 560 \$	532 031 \$
Comptes recevables au 31 mars		
Ministères et organismes gouvernementaux	49 566 \$	42 336 \$
Groupe Énergie NB	15 140	38 265
	64 706 \$	80 601 \$

11. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours.